

**Objet :** Prêt Caisse des dépôts et des consignations :  
Assainissement Figari/Vignola et Poggiale.

Le Maire expose au Conseil Municipal, le plan de financement de l'opération Assainissement Figari/Poggiale/Vignola inscrit au budget M49 « Assainissement de Figari », il conviendrait d'avoir recours à l'emprunt pour la part restant à financer par notre collectivité soit 475 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt, à taux fixe de la Caisse des dépôts et des consignations et après en avoir délibéré.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Délibération n°2014-050 annule et remplace la délibération ayant le même objet.

**Article 2 :** Pour financer ses dépenses d'investissement et en particulier l'assainissement de Figari/Vignola et Poggiale, la commune de FIGARI contracte auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, un prêt à taux fixe d'un montant de 475 000.000 euros et d'une durée de 30 ans sur une base de 60 échéances.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Durée de la phase de préfinancement : pas de préfinancement

Amortissement : déduit – intérêts prioritaires

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 280 €

---

**Article 3 :** Mr Joseph POMPA, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois an que dessus.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

